

# Expropriations contestées

**Quatre-vingts opposants au projet de pipeline d'Ultramar entre Lévis et Montréal s'adressent au tribunal pour contester la légalité des droits d'expropriation accordés à la pétrolière par le gouvernement du Québec et ils réclament des dommages de deux millions de dollars.**

**ANNIE SAINT-PIERRE**

Le Journal de Québec

Le Journal de Québec a appris que le recours judiciaire vient d'être déposé officiellement par 80 propriétaires de terres agricoles visés par l'aménagement de pipeline d'Ultramar, long de 240 kilomètres entre sa raffinerie de Lévis et son centre de distribution de Montréal-Est.

Ultramar s'est entendu avec la majorité des 675 propriétaires concernés pour obtenir un droit de passage sur leurs terres afin d'aménager cet oléoduc de 350 millions de dollars qui traverse 32 municipalités.

Par contre, 80 contestataires refusent d'accorder un tel droit à Ultramar et ils deman-

dent à la cour d'ordonner l'arrêt des procédures d'expropriation dans les plus brefs délais.

## Légalité

Les opposants ont retenu les services de l'avocat Guy Bertrand pour contester la légalité des décrets gouvernementaux accordés en février dernier par le gouvernement du Québec à la pétrolière pour procéder aux expropriations en cas de mésentente.

La requête dit que « ces lois vont à l'encontre de l'intérêt public parce qu'elles n'ont pour but que de favoriser les intérêts purement économiques de Ultramar pour lui faciliter ainsi le transport de ses produits pétroliers ».

Les 80 propriétaires, regroupés au sein de l'Association des propriétaires privés, agricoles et forestiers (APPAP), disent vouloir sauvegarder l'intégrité de leur territoire.

Ils plaident que les droits d'Ultramar vont « à l'encontre de la santé et de la sécurité des consommateurs puisque les produits de leurs terres subiraient un danger constant et continu de contamination et de pollution advenant un écoulement accidentel des produits pétroliers acheminés par oléoduc ».

En plus de la nullité de ces lois, Me Guy Bertrand réclame la somme de 25 000 \$ en dommages pour chacun des 80 résidents, ce qui totalise la somme de deux millions de dollars.

Les requérants, qui sont répartis entre Lévis et Longueuil, ajoutent à leur recours une demande d'injonction pour faire cesser immédiatement toutes les procédures d'expropriation qui ont été entreprises depuis les dernières semaines par Ultramar.

## Gouvernement

Le gouvernement du Québec est également visé par le recours judiciaire qui soutient que la loi privée accordée à Ultramar ainsi que le décret de février dernier violent la Charte québécoise.

« Ils portent atteinte irrémédiable à la jouissance paisible et à la libre disposition des propriétés puisqu'ils confèrent à Ultramar des pouvoirs déraisonnables, excessifs et exorbitants ».

« Il aurait été dans l'ordre des choses et des plus élémentaires principes d'équité que tous les citoyens qui risquaient d'être affectés par les lois soient informés formellement », lit-on.

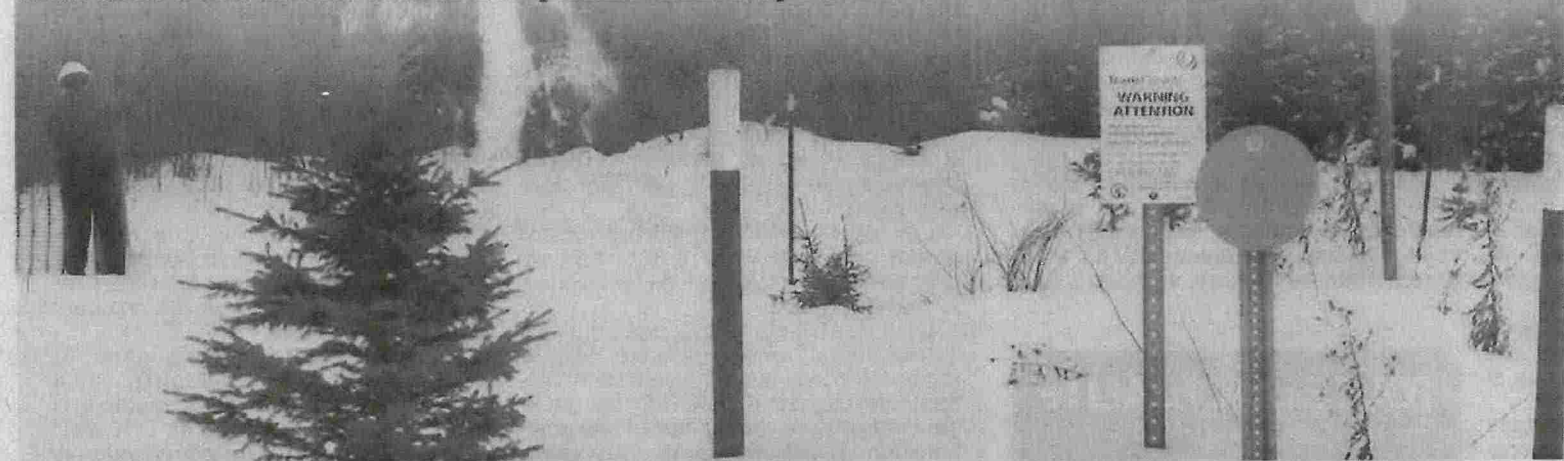


PHOTO LES ARCHIVES, AGENCE QMI

■ Le tracé de l'oléoduc d'Ultramar est menacé par un recours judiciaire déposé par 80 propriétaires contestant la légalité du projet de 350 M\$.

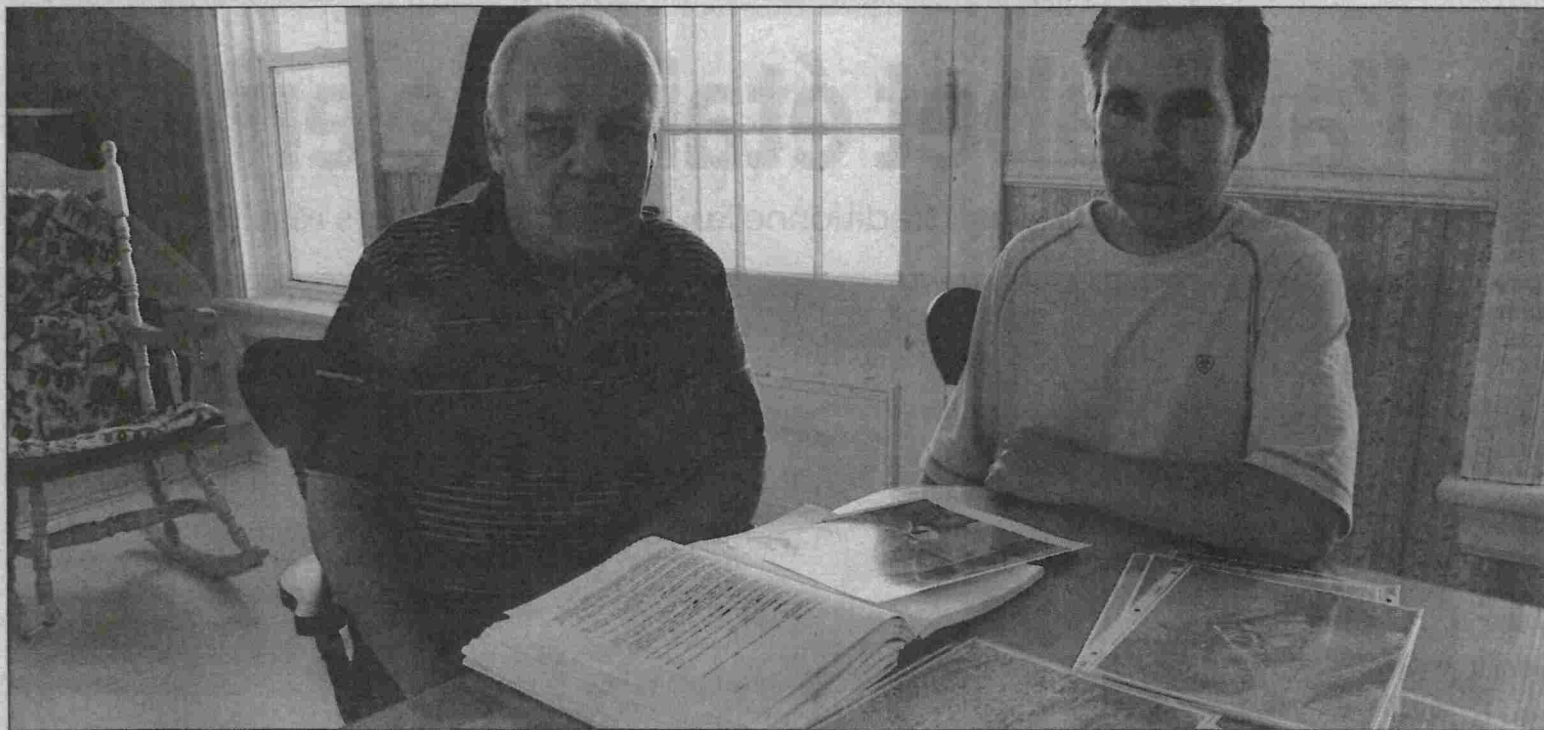


PHOTO AGENCE QMI

■ Denis Scott et son fils, Martin, sont parmi les opposants au projet qui s'adressent au tribunal pour contester la légalité des droits d'expropriation accordés à la pétrolière par le gouvernement du Québec.

## « Incompatible avec mes vaches laitières »

— Martin Scott

**ANNIE SAINT-PIERRE**

Le Journal de Québec

Martin Scott, producteur laitier de Saint-Hyacinthe, est l'un des 80 propriétaires qui contestent le pipeline d'Ultramar puisque l'aménagement pétrolier est incompatible avec ses vaches laitières.

Il affirme être l'un des citoyens qui subit le plus de conséquences de l'oléoduc projeté par Ultramar entre Lévis et Montréal.

Le pipeline passe tout près de sa ferme principale mais on y retrouve également d'autres éléments incommodes pour cet agriculteur.

« Ce projet touche 11 parcelles de terrain en plus d'une bande de protection de l'oléoduc qui vient de s'ajouter avec une vanne de sectionnement en diagonale sur mes terres. C'est inacceptable et totalement incompatible avec mes vaches laitières », exprime le producteur de cette ferme familiale.

## « Pétrole sur ma ferme »

« Je ne veux pas me retrouver avec des problèmes de pétrole sur la ferme », ajoute M. Scott pour expliquer sa décision de se joindre au recours judiciaire.

Ce propriétaire s'est déjà adressé au tribunal administratif du Québec pour s'opposer à la demande de servitude de Ultramar.

Il croit que l'entreprise tente de minimiser l'impact de son projet d'oléoduc qui acheminerait des produits pétroliers raffinés par voie souterraine plutôt que par train.

## APPAF

Pour sa part, M<sup>me</sup> France Lamonde, une propriétaire de Lévis qui est la porte-parole de l'APPAF, se dit déterminée à obtenir gain de cause avec cette démarche juridique.

« Le pipeline traverse neuf lots différents sur mes terres sur une longueur de 1,8 kilomètre. Cela représente près de 45 hectares qui seront remplis de pétrole et c'est une crainte constante pour moi », expose-t-elle.

M<sup>me</sup> Lamonde produit du blé, de l'avoine et d'autres produits céréaliers. Elle dit que sa production ne doit pas encourir le risque d'être contaminée par une installation pétrolière et refuse catégoriquement de voir Ultramar utiliser des droits gouvernementaux pour s'imposer de force chez elle.